

Le 15 septembre 2017

Forte disparité du rendement des OPC

La performance des fonds non monétaires s'établit à 6,7% (après 8,8% en juin). Elle reste élevée pour les fonds actions (14,9% après 19,7%) et, dans une moindre mesure, pour les fonds diversifiés (4,6% après 6,4%). La performance des fonds obligataires est nulle, après 16 mois de progression ininterrompue.

La performance annuelle des fonds monétaires poursuit sa baisse à -0,14% après -0,11% le mois précédent.

Performance annuelle des OPC par catégorie (a)

(en pourcentage, encours en milliards d'euros)

	2014	2015	2016	juin-17	juil.-17	encours juil-17
FONDS NON MONÉTAIRES	5,4	5,1	3,0	8,8	6,7	1 186
Fonds actions	6,9	10,0	3,6	19,7	14,9	335
<i>dont fonds indiciels (b)</i>	<i>10,0</i>	<i>5,7</i>	<i>5,6</i>	<i>20,9</i>	<i>17,0</i>	<i>63</i>
Fonds obligataires	5,1	0,9	2,7	0,5	0,0	282
Fonds diversifiés	5,4	3,0	2,6	6,4	4,6	353
Fonds autres (c)	3,4	6,5	3,1	8,0	6,5	215
<i>dont fonds d'épargne salariale</i>	<i>3,4</i>	<i>6,9</i>	<i>3,6</i>	<i>11,2</i>	<i>9,0</i>	<i>127</i>
FONDS MONÉTAIRES	0,37	0,18	0,02	-0,11	-0,14	364

Source : Banque de France

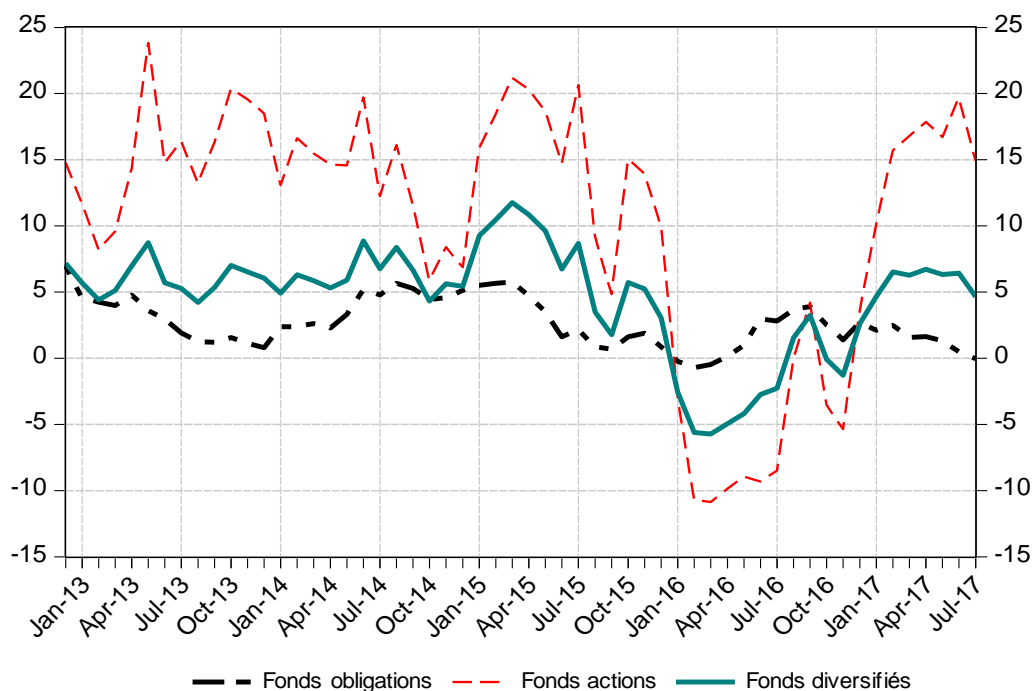
(a) Performance annuelle nette des frais de gestion mais avant déduction des éventuels frais d'entrée et de sortie (cf. méthodologie).

(b) Les fonds indiciels sont aussi nommés ETF (Exchange Trade Fund)

(c) Fonds à formule, fonds de capital investissement, « hedge funds » et fonds d'épargne salariale

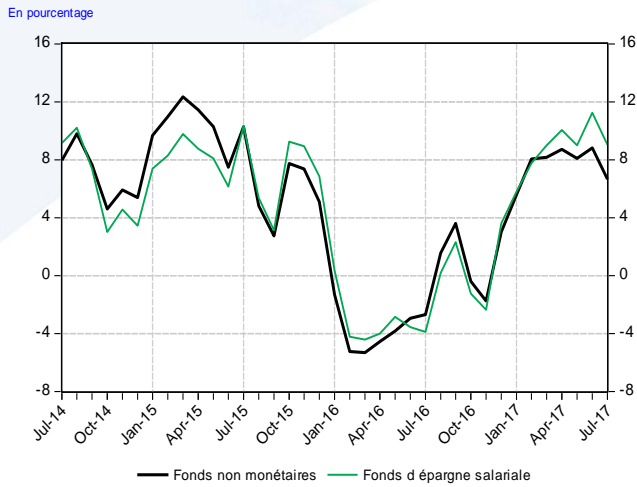
Performance annuelle des OPC actions, obligations et diversifiés

En pourcentage

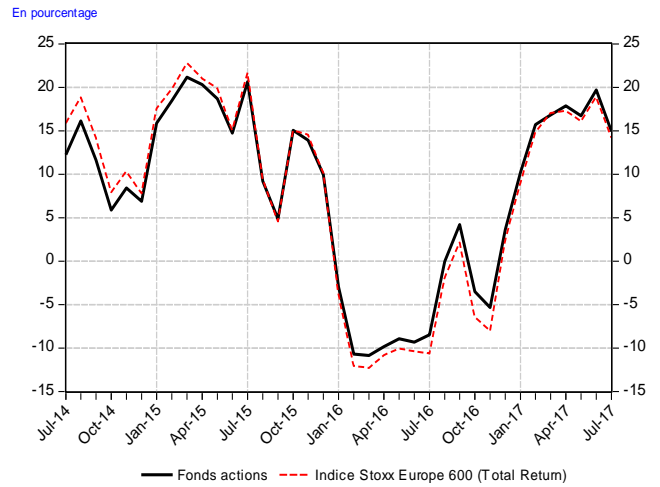


¹ OPC : Organismes de placement collectif

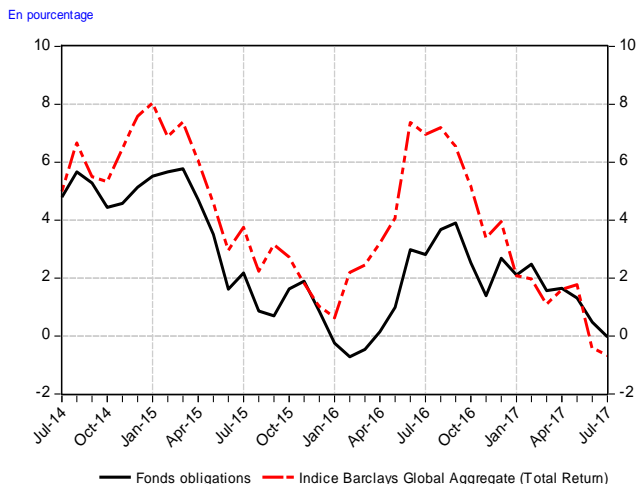
Performance des fonds non monétaires et fonds d'épargne salariale (a)



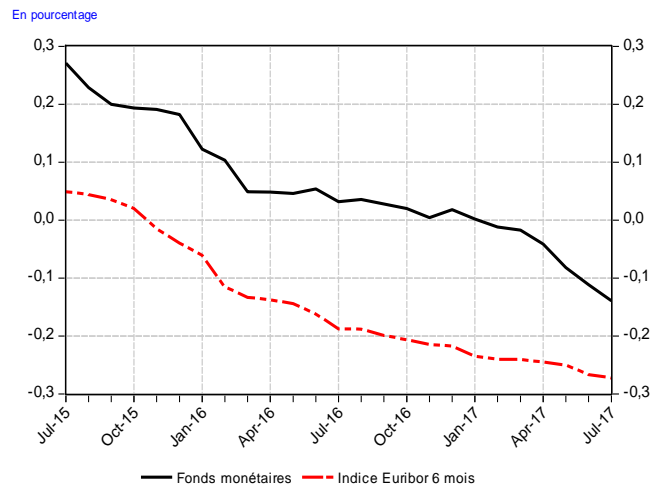
Performance des fonds actions (a)



Performance des fonds obligations (a)



Performance des fonds monétaires (a)



Source : Banque de France, Barclays

(a) Performance annuelle nette des frais de gestion mais avant déduction des éventuels frais d'entrée et de sortie (cf. méthodologie).

Complément

Les catégories de fonds présentées sous revue sont issues de la nomenclature définie par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). La classification d'un fonds est déterminée en fonction de son exposition réelle aux risques dont le calcul et les seuils sont définis par les instructions AMF n° 2011-19, 2011-20 et 2011-21.

L'indice Stoxx Europe 600 est constitué de 600 entreprises résidentes dans 18 pays européens.

L'indice Barclays est constitué d'obligations souveraines et quasi souveraines ainsi que d'obligations d'entreprises et de titres adossés à des actifs. Il couvre des émissions libellées en 24 devises sur des marchés développés et émergents. L'échéance résiduelle est supérieure à un an et les titres sont notés « investment grade ». La performance des indices est mesurée par le rendement total (variation de prix et coupons/dividendes réinvestis).